

Je me propose d'étudier cette question dans ses rapports avec l'empire, en me plaçant exclusivement au point de vue des affaires tel qu'il se présente à moi. La proposition du Gouvernement ne doit pas simplement parer à une éventualité, mais elle indique l'inauguration d'une politique permanente. Si cette mesure se rapportait à une nécessité urgente, le cas serait différent; le Parlement aurait raison, je crois, non seulement de parer à cette nécessité, mais encore ce serait là son devoir. Si le Gouvernement proposait d'agir d'après ce qu'on pourrait appeler la "disposition d'urgence" et la résolution adoptée le 29 mars dernier et qui se lit comme suit:

La Chambre exprime sa ferme conviction que toutes les fois que la nécessité le commandera, le peuple canadien sera prêt à faire volontiers tous les sacrifices nécessaires pour fournir aux autorités impériales la coopération la plus loyale et la plus cordiale en vue du maintien de l'intégrité et de l'honneur de l'empire....

Le cas serait entièrement différent. Mais il est de fait que le Gouvernement n'a pas reconnu cette urgence à l'heure qu'il est. Aujourd'hui il déclare, en effet, qu'aucun danger ne menace la suprématie de la Grande-Bretagne sur les mers. A mon sens, cette question est très importante. Du nombre suffisant des navires qui composent cette flotte dépend la sûreté du Canada. D'après la politique proposée par le Gouvernement, un nombre efficace, une classe de navires de guerre ne peut être mise en commission avant qu'il ne se soit écoulé plusieurs années. Si l'on tient compte de ce fait, nier au peuple le droit d'exprimer son opinion sur cette politique projetée, et cela d'une façon constitutionnelle, me semble être tout à fait non seulement contraire à l'idée démocratique, mais constituer encore une usurpation des prérogatives gouvernementales. La proposition ministérielle n'a pas en vue la construction de navires reconnus par des experts en cette matière comme étant essentielle à la colonie autonome qui désire créer une marine. Deux membres du Gouvernement, l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries et l'honorable ministre de la Milice et de la Défense, se sont rendus, l'an dernier, en Angleterre, pour consulter l'Amirauté sur ce sujet. Le rapport de cette conférence que le Gouvernement a fourni à la Chambre et au pays est plutôt maigre. On ne mettra pas en doute ici, je crois, que des experts de l'Amirauté britannique ne mènent le monde, tout en concédant, cela va de soi, les aptitudes que possèdent, dans leur propre estime, au moins, les honorables ministres de la Milice et de la Défense et de la Marine et des Pêcheries de reviser leurs opinions. Dans le rapport de la conférence impériale des représentants des colonies autonomes sur la question de la défense navale et militaire de l'empire,

M. JAMESON.

tenue à Londres, aux mois de juillet et d'août dernier, à laquelle assistaient les honorables gentlemen dont je viens de parler, nous trouvons comme paragraphe 5 du mémoire présenté par l'Amirauté cette déclaration:

De l'avis de l'Amirauté, une colonie autonome désireuse d'établir une marine devrait s'attacher à former une unité de flotte distincte; et la plus petite unité est celle qui, tout en servant en temps de paix, peut être utilisée dans ses parties vives en temps de guerre.

Le paragraphe 11 de ce mémoire se lit comme suit:

Comme le cuirassé constitue la partie essentielle de l'unité de la flotte, il est important qu'on construise d'abord, en vue de la formation de cette unité, des navires du type de l'"Indomitable" et du "Dreadnought".

C'est donc à dire que le gros cuirassé est jugé nécessaire, que dans la création d'une unité de flotte, il constitue un facteur essentiel. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont suivi les conseils d'experts en matière navale; le Gouvernement du Canada ferme à dessein les yeux là-dessus et entend s'en tenir à des bâtiments qui, au moment des hostilités, seraient, par suite des méthodes modernes de combat sur mer, aussi impuissants que des enfants que l'on enfermerait dans une maison vacante en leur disant de s'arranger. En outre, en cas de guerre, des bâtiments comme ceux que le Gouvernement veut faire construire mettraient nécessairement le Canada dans une position inférieure à celle de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande qui chacune de son côté, se préparent à se pourvoir de bâtiments susceptibles de prendre part aux combats.

C'est avec orgueil que tous les citoyens de ce pays ont vu les volontaires canadiens partir pour l'Afrique australe, s'exposer au feu de l'ennemi, combattre aux côtés des meilleurs soldats de la Grande-Bretagne ou des autres colonies, et se couvrir d'une gloire qui rejaillissait sur le pays tout entier. A l'heure actuelle, l'Australie et la Nouvelle-Zélande se font construire des cuirassés du type Dreadnought. Ces bâtiments ne serviraient pas seulement à tenir en respect l'ennemi commun en temps de guerre, ils prendront part aux combats et serviront à défendre le Canada aussi bien que toute autre partie de l'empire. Quelle figure feraient en pareil cas les bâtiments du type que l'on projette de faire construire au Canada? Si ce sont des bâtiments du type que l'on projette d'adopter ou des vaisseaux d'un type suranné comme ceux que le Gouvernement songe à acquérir, ils seront trop léger pour résister au feu d'un ennemi puissant—et il ne s'en trouvera pas d'autre pour nous attaquer. Au feu, ils feraient forcément piètre figure à côté de deux des autres colonies autonomes, et se